

À SAVOIR

Pour les constructions neuves, la mise en œuvre d'une grille de type contemporain peut être plus adaptée que la réalisation d'une clôture standardisée ou d'imitation.

En abord de monument historique tout changement ou modification de clôture doit faire l'objet d'une autorisation. Une Déclaration Préalable doit être déposée en mairie.



DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Transmis à la Mairie de Bouzanne le 02/04/2014

Publié en mairie le 02/04/2014

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

le 02/04/2014

le 02/04/2014

le 02/04/2014

le 02/04/2014

le 02/04/2014

le 02/04/2014

le 02/04/2014

le 02/04/2014

le 02/04/2014

DRAC Centre - Fiche conseil - Clôtures et haies - Mise à jour

Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine
Direction régionale des affaires culturelles du Centre

fiche conseil vos projets dans les espaces protégés
Direction régionale des affaires culturelles du Centre

Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) sont des services relevant du ministère de la culture chargés de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnement. Unifiés territoriaux de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre, les STAP sont implantés dans chaque département. Ils assurent le relais de l'ensemble des politiques relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie dans une perspective de d'aménagement durable des territoires.

Les STAP sont à la disposition de tout citoyen souhaitant engager des travaux dans les espaces protégés. Ils accompagnent également les principaux acteurs des politiques d'aménagement du territoire : les collectivités locales, les autres services de l'Etat en charge du suivi des politiques urbaines, les professionnels maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

STAP du Cher

6 place de la Pyrotechnie - 18000 BOURGES

Téléphone : 02 48 48 17 80

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30-12h et de 14h-16h45

Mail : stap.cher@culture.gouv.fr

STAP d'Eure-et-Loire

Cité Administrative - 15 place de la République - 28000 CHARTRES

Téléphone : 02 37 36 45 85

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h, et les mardi et jeudi de 14h-17h

Mail : stap.eure-et-loire@culture.gouv.fr

STAP de l'indre

Cité administrative Bertrand bâtiment F - Boulevard George Sand - BP 514 - 36018 CHATEAURoux

Téléphone : 02 54 08 78 80

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h.

Mail : stap.indre@culture.gouv.fr

STAP d'indre-et-Loire

36 rue de Clocheville - BP 5949 - 37059 TOURS

Téléphone : 02 47 31 03 03

Accueil téléphonique : les lundi et mercredi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Mail : stap.indre-et-loire@culture.gouv.fr

STAP du Loir-et-Cher

17 rue de l'abbé Grégoire - 41000 BLOIS

Téléphone : 02 54 55 76 80

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h30-12h

Mail : stap.loir-et-cher@culture.gouv.fr

STAP du Loiret

6 rue de la Manufacture - 45043 ORLEANS cedex

Téléphone : 02 38 53 34 26

Accueil téléphonique : le lundi de 10h30 à 12h00, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Mail : stap.loiret@culture.gouv.fr

Annexe à la DEC du 11/04/2014
Aviset du PU - NEUVY ST SEVERIN
le Président

ch-02



CLÔTURES ET HAIES



Publié en mairie le
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

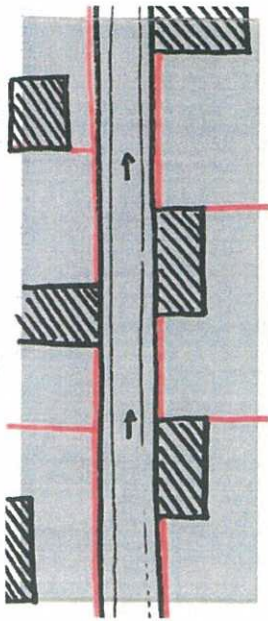
Les clôtures et les haies permettent de diviser un espace, de délimiter le domaine public du domaine privé, de faire obstacle à l'intrusion, au bruit, à la vue... Elles participent à la qualité du lieu qu'elle délimite. Les clôtures prennent différentes formes en fonction de leur environnement. Pour que l'espace public soit homogène et de qualité, il est important de bien étudier le procédé qui sera mis en place. Cette fiche a pour but de vous aider à faire les choix les plus adaptés aux caractéristiques de l'environnement.

GÉNÉRALITÉS

L'IMPLANTATION :

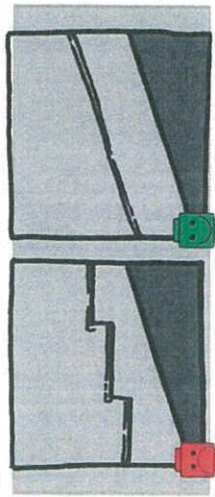
L'implantation d'un dispositif de clôture ou de haie n'est pas obligatoire. Un changement de matériau de sol peut permettre de signaler la limite entre espace public et privé.

Si un dispositif de clôture est mis en place, il sera en alignement de la voie publique et/ou d'une construction existante.



L'ÉLEVATION :

La hauteur et la typologie de la clôture sera semblable à celles avoisinantes. Elle devra être raisonnable. Les décrochements sont à éviter. Si le terrain est en pente, la clôture le sera également.

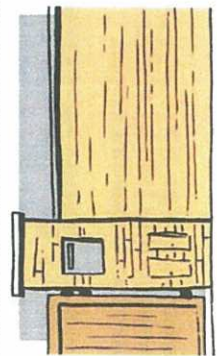


LES PERCEMENTS :

Les portails et portillons seront en alignement de la clôture sauf si une typologie de place du midi est présente sur l'ensemble de la rue. Ils seront entre deux piliers, poteaux ou directement sur le mur, de même hauteur que la clôture.

LES BOÎTIERS TECHNIQUES :

Les boîtiers techniques (EDF, GDF, boîte aux lettres) seront intégrés à la clôtures de façon homogène et harmonieuse.

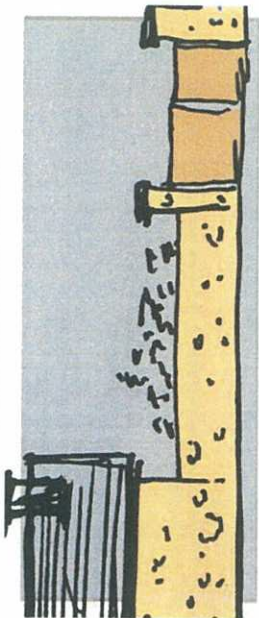


TYPES DE CLÔTURES

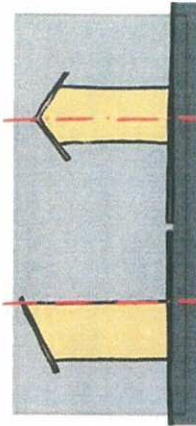
En fonction de l'implantation de la clôture et de son usage, différentes typologies existent. Elles permettent de cacher, empêcher, affirmer le statu d'un édifice...

LE MUR :

Les murs sont aussi bien présents en milieu urbain qu'en milieu rural. Ils permettent de se mettre à distance d'un environnement de façon physique et visuelle. Son aspect doit être de même nature ou en cohérence avec les clôtures voisines et la construction existante.



Les murs en parpaings doivent être enduits et protégés par un couronnement afin d'éviter les infiltrations d'eau. Le profil de la tête de mur a une valeur juridique : l'eau s'écoule du côté du propriétaire du mur.



Si un mur a besoin d'être rehaussé, aucune différenciation de modification ne sera visible. Il sera composé des même matériaux et l'enduit éventuel sera réalisé sur la totalité du mur. Une couventine sera remise en place.



Pour sa pérennité, un mur doit être entretenu. Les joints, enduits, couvrements doivent être régulièrement nettoyés et restaurés si besoin. Un entretien régulier peut éviter par la suite des travaux structurels importants.

LA GRILLE :

Les grilles doivent être mises en œuvre sur des murets couverts tenus par des piliers maçonnés ou des éléments structurants.



Les grilles anciennes doivent être conservées et restaurées. Les grilles neuves doivent avoir le même rapport visuel que les grilles voisines. Elles peuvent être festonnées ou doublées d'une haie.

LA HAIE :

Les haies sont des éléments de clôtures vernaculaires qui permettent une rupture visuelle, sonore et protègent des intempéries. Elles permettent le développement de la biodiversité et l'infiltration dans les sols.



Il est recommandé de planter des haies vives à essences variées. Le thuya est fortement déconseillé. La taille des haies au cordeau n'est pas obligatoire. Elles ne doivent tout de même pas dépasser 2m ni déborder sur les parcelles voisines.

ENVIRONNEMENT

Les aménagements existants aux abords des constructions traditionnelles participent de leur mise en valeur. Une attention particulière sera apportée à la conservation et à la restauration des éléments constituant l'environnement de la construction : clôtures maçonnées ou haies végétales, grilles anciennes, éléments de fermetures, arbres remarquables...



Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) relèvent du ministère de la culture et sont chargés de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnement. Unités territoriales de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre, les STAP sont implantés dans chaque département. Ils assurent le relais de l'ensemble des politiques relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie dans une perspective de d'aménagement durable des territoires.

Les STAP sont à la disposition de tout citoyen souhaitant engager des travaux dans les espaces protégés (secteur sauvegardé, ZPPAUP ou AVAP, abords de monuments historiques, sites classés ou inscrits). Ils accompagnent également les principaux acteurs de l'aménagement du territoire : les collectivités locales, les autres services de l'État en charge du suivi des politiques urbaines, les professionnels maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

STAP du Cher

6 place de la Pyralochine - 18000 BOURGES
Téléphone : 02 48 48 17 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30-12h et de 14h-16h45
Mail : sdap.cher@culture.gouv.fr

STAP d'Eure-et-Loir

Cité Administrative - 15 place de la République - 28000 CHARTRES
Téléphone : 02 37 36 45 85
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h et les mardi et jeudi de 14h à 17h
Mail : sdap.eure-et-loir@culture.gouv.fr

STAP de l'Indre

Cité administrative Bertrand bâtiment F - Boulevard George Sand - BP 514 - 36018 CHATEAURoux
Téléphone : 02 54 08 78 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h
Mail : sdap.indre@culture.gouv.fr

STAP d'Indre-et-Loire

36 rue de Clocheville - BP 5949 - 37059 TOURS
Téléphone : 02 47 31 03 03
Accueil téléphonique : les lundi et mercredi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Mail : sdap.indre-et-loire@culture.gouv.fr

STAP du Loir-et-Cher

17 quai de l'Abbe Guejraire - 41000 BLOIS
Téléphone : 02 54 55 76 80
Accueil téléphonique : les lundi et mercredi de 9h30 à 12h
Mail : sdap.loir-et-cher@culture.gouv.fr

STAP du Loiret

6 rue de la Manufacture - 45043 ORLEANS
Téléphone : 02 38 53 54 26
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf lundi matin
Mail : sdap.loiret@culture.gouv.fr



Le bâti traditionnel correspond aux bâtiments construits avec des matériaux naturels assemblés selon des savoir-faire hérités d'une tradition locale. Ces techniques anciennes utilisent principalement la pierre, la terre, le bois, la chaux, le chaume...

Toute intervention, modification ou extension d'une construction traditionnelle doit tenir compte des caractéristiques et du style architectural existant dans un souci de préservation et de mise en valeur d'un patrimoine commun.

Les caractéristiques d'une construction ancienne, son implantation et son agencement, résultent généralement des contraintes liées aux conditions climatiques, aux modes de mise en œuvre des matériaux et aux usages propres à ce bâti.

L'observation d'une construction traditionnelle constitue la première source d'information permettant de faire les bons choix.



VOLUMETRIE

Une restauration soucieuse de préserver les qualités architecturales d'une construction traditionnelle devra avant tout respecter la volumétrie du bâtiment, c'est-à-dire ses dimensions, sa forme et ses proportions.

Lorsque la volumétrie a été dénaturée, le projet de restauration s'attachera à retrouver les dispositions d'origine.

COMPOSITION

L'observation méthodique de la composition d'une façade permet de comprendre la composition initiale de la façade : proportion des fenêtres, ouvertures régulières ou aléatoires, symétrie, largeur des lucarnes...

La restauration devra tenir compte de la composition et de l'histoire du bâtiment : proportions et implantation des percements, respect des éléments de décors... La décoration des façades sera conservée (soubassement, encadrements, corniches, bandeaux...).

On évitera l'ajout d'éléments susceptibles de perturber l'équilibre de la façade : ouvertures incohérentes, volets roulants, menuiseries industrielles...

MATÉRIAUX

Les matériaux utilisés dans la construction traditionnelle proviennent généralement de l'exploitation naturelle du site : carrières de pierres et d'ardoises, briques et tuiles à base d'argile, structures et menuiseries en bois, enduits à base de sables locaux, peintures à base de pigments naturels...

D'une manière générale, les matériaux existants en façade et en toiture seront soigneusement entretenus pour préserver l'authenticité de la construction.

On veillera par ailleurs à utiliser des matériaux et des techniques de réalisation proches de celles existantes.

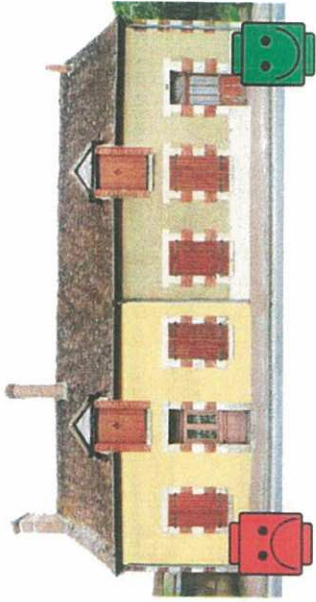
La mise en œuvre de ces matériaux nécessite l'intervention de professionnels maîtrisant les techniques traditionnelles. On veillera à éviter tout recours à des matériaux d'imitation et à des techniques industrielles peu compatibles avec le caractère de la construction.

Les finitions seront choisies en accord avec la nature des matériaux dans un souci d'harmonie générale avec le paysage environnant.

LA REFECTION DES ENDUITS

- L'utilisation d'enduits prêts à l'emploi mono-couche, de teinte artificielle et de finition grattée, banalise l'aspect traditionnel du bâtiment.

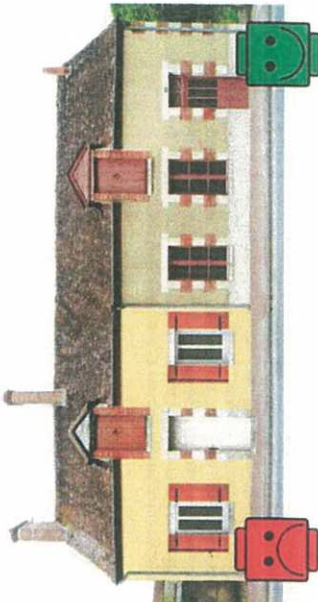
- L'emploi d'enduits traditionnels, réalisés au mortier de chaux et sable de carrière, de finition adaptée au style architectural est à privilégier. L'utilisation de sables locaux permet d'obtenir une teinte naturelle beige soutenue, en accord avec les enduits anciens avoisnants.



LE CHANGEMENT DES MENUISERIES

- L'utilisation de menuiseries inadaptées dénature la qualité architecturale du bâtiment (PVC, volets roulants...).

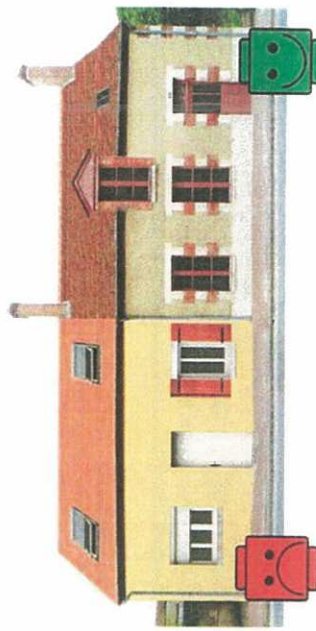
- Afin de mettre en valeur le caractère traditionnel du bâtiment, il est conseillé de restaurer les menuiseries anciennes ou de les remplacer par des menuiseries identiques aux modèles d'origine (voir fiche conseil « Les menuiseries »).



LA REFECTION DES COUVERTURES

- L'utilisation de tuiles industrielles, la pose de châssis de toit disproportionnés et la démolition des lucarnes et des cheminées existantes altèrent le caractère traditionnel du bâtiment.

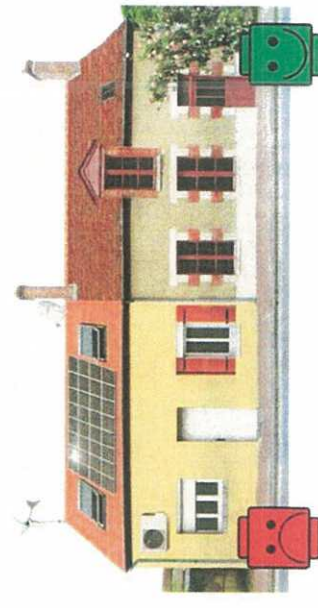
- L'emploi de tuiles de modèle traditionnel, la restauration des lucarnes et des cheminées permettent de préserver les qualités patrimoniales de la construction.

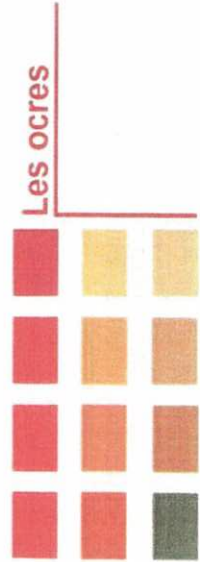


LES CHOIX DE RESTAURATION

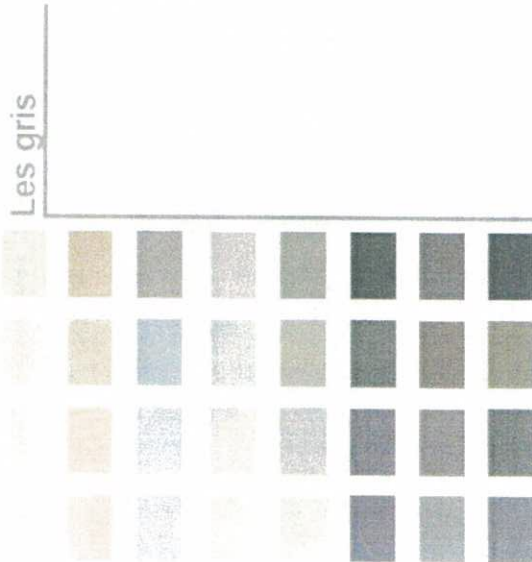
- L'utilisation de techniques de restauration inappropriées fait disparaître les caractéristiques architecturales du bâti traditionnel et altère les qualités de l'ensemble urbain.

- Le choix d'une restauration soignée permet de mettre en valeur le caractère traditionnel du bâtiment et contribue à améliorer le cadre de vie de la commune.

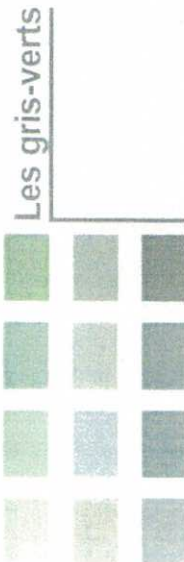




Les ocres



Les gris



Les gris-verts



Les gris-bleus

Références utiles

LES COULEURS DE LA FRANCE, Jean-Philippe Lenclos, édition du moniteur, 2003
 LES COULEURS DU BATI PERCHERON, PNR du Perche
 LE NUANCIER CONSEIL, PNR de la haute Vallée de Chevreuse

Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) relèvent du ministère de la culture et sont chargés de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant. Unités territoriales de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre, les STAP sont implantés dans chaque département. Ils assurent le relais de l'ensemble des politiques relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie dans une perspective d'aménagement durable des territoires.

Les STAP sont à la disposition de tout citoyen souhaitant engager des travaux dans les espaces protégés. Ils accompagnent également les principaux acteurs des politiques d'aménagement du territoire : les collectivités locales, les autres services de l'État en charge du suivi des politiques urbaines, les professionnels maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

STAP du Cher

6 place de la Pyrotechnie - 18000 BOURGES
 Téléphone : 02 48 48 17 80
 Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30-12h et de 14h-16h45
 Mail : sdap.cher@culture.gouv.fr

STAP d'Eure-et-Loir

Cité Administrative -15 place de la République - 28000 CHARTRES
 Téléphone : 02 37 36 45 85
 Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h, et les mardi et jeudi de 14h-17h
 Mail : sdap.eure-et-loir@culture.gouv.fr

STAP de l'Indre

Cité administrative Bertrand bâtiment F - Boulevard George Sand - BP 514 - 36018 CHATELAIN
 Téléphone : 02 54 08 78 80
 Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h
 Mail : sdap.indre@culture.gouv.fr

STAP d'Indre-et-Loire

36 rue de Clocheville - BP 5949 - 37059 TOURS
 Téléphone : 02 47 31 03 03
 Accueil téléphonique : les lundi et mercredi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
 Mail : sdap.indre-et-loire@culture.gouv.fr

STAP de Loir-et-Cher

17 quai de l'Abbé Grégoire - 41000 BLOIS
 Téléphone : 02 54 55 76 80
 Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h30-12h
 Mail : sdap.loir-et-cher@culture.gouv.fr

STAP du Loiret

6 rue de la Manufacture - 45043 ORLEANS cedex
 Téléphone : 02 38 53 34 26
 Accueil téléphonique : le lundi de 10h30 à 12h00, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00
 Mail : sdap.loiret@culture.gouv.fr



LES COULEURS

La couleur et la matière façonnent l'identité culturelle d'un territoire. Les matériaux locaux impriment à chaque secteur une palette spécifique, caractéristique des ressources naturelles, des particularités géographiques, des traditions et des usages liés au lieu et à ses évolutions. Bien que la perception et le choix des couleurs dépendent de la sensibilité de chacun, il existe en tous lieux des dominantes colorées et des règles d'harmonie fondées sur l'observation attentive du contexte.

En région Centre

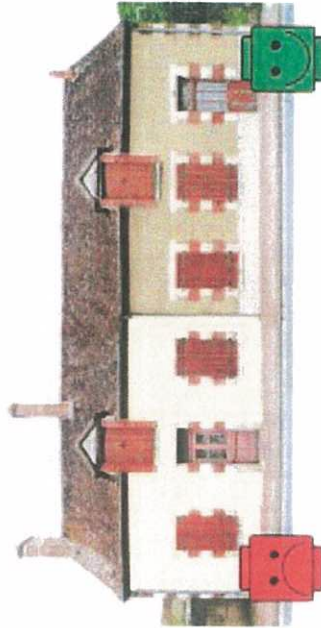
La variété des matériaux employés dans les constructions traditionnelles compose la grande mosaïque des identités colorées propres à chaque territoire : ardoise et tuffeau du Val-de-Loire, calcaire de Beauce, grison, rognons de silex, grès roussard, brique de Sologne, torchis et sables du Perche, sables de Loire et du Loir, ocres du Berry...



Tuffeau

Brique de Sologne

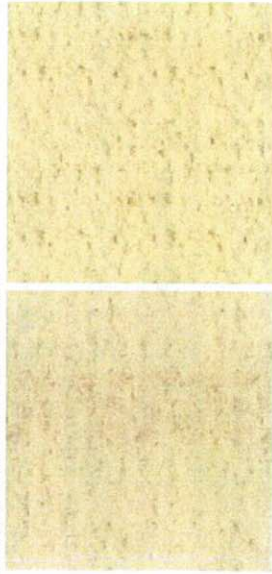
La texture et la couleur des matériaux de construction sont déterminantes pour garantir une bonne insertion des constructions dans leur environnement paysager. Elles ont vocation à marquer, tant pour les rénovations que pour les constructions neuves, la présence du bâti en accord avec les teintes dominantes du paysage existant.



Au-delà de la sensibilité personnelle de chacun, il s'agit de définir les gammes colorées en accord avec les teintes dominantes du lieu et de la typologie des constructions qui s'y sont développées à travers les âges. La compréhension de ces grands principes d'harmonie doit permettre à chacun de composer librement ses propres compositions colorées, en accord avec les palettes spécifiques à chaque territoire.

La couleur des enduits

Traditionnellement, la teinte des enduits est obtenue par la coloration du sable utilisé dans leur composition. En région Centre, les enduits sont généralement de ton sable soutenu. Des pigments, de préférence naturels, peuvent être ajoutés aux enduits, à condition de rester en harmonie avec les enduits traditionnels avoisinants.



La couleur des menuiseries

Historiquement, les couleurs utilisées pour les menuiseries se sont éclaircies au cours des siècles. Ainsi il convient d'utiliser des teintes soutenues (gris-vert ou gris-bleu sombres ; rouge sang de bœuf) pour le bâti datant d'avant le XIXe siècle. Des teintes plus claires (gris, gris-vert, gris-bleu clairs, mastic) sont à privilégier pour le bâti du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle.



Les peintures traditionnelles associaient à l'huile de lin un pigment colorant permettant d'obtenir des gammes de tons limitées : chaux (blanc), cendre (gris), oxyde de cuivre (vert), oxyde de fer (brun), sang de bœuf (grenat). De manière générale, l'usage du noir ou du ton bois est à proscrire. De même, pour mettre en valeur la pierre et les enduits de la façade, il est préconisé d'utiliser des couleurs légèrement plus soutenues (blanc cassé, gris clair ou gris colorés). Les menuiseries blanches sont à proscrire.

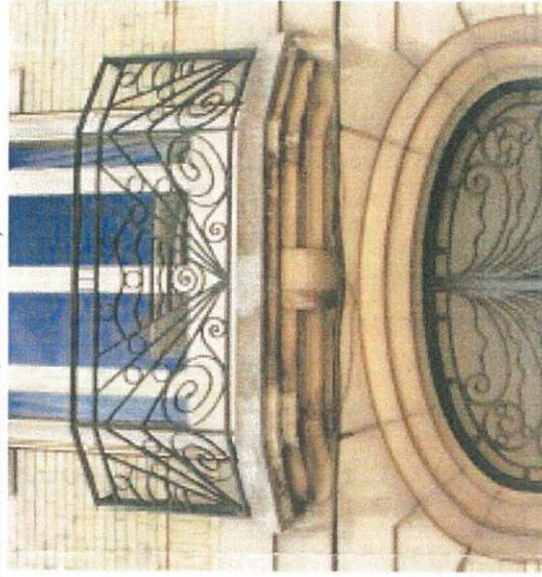
Dans le cas d'une maison bourgeoise, les fenêtres et les volets seront peints dans une teinte plus claire que les portes d'entrée ou dans un coloris tranché (exemple : fenêtres et volets gris clair, porte d'entrée vert très sombre).

Dans le cas de bâtiments ruraux, de type corps de ferme, les menuiseries seront peintes dans une teinte relativement soutenue, à base de pigments naturels (exemple : rouge sang-de-bœuf, vert sombre, gris-brun, gris...).

On s'en tiendra à cette gamme de tonalités obtenues à l'aide de pigments naturels. On privilégiera les tons moyens en harmonie avec la couleur des pierres ou des enduits.

La couleur des ferronneries

Les éléments de ferronnerie (portails, grilles, garde-corps, mains courantes...) seront de préférence de teinte sombre soutenue (gris anthracite, vert bouteille, bleu foncé...).



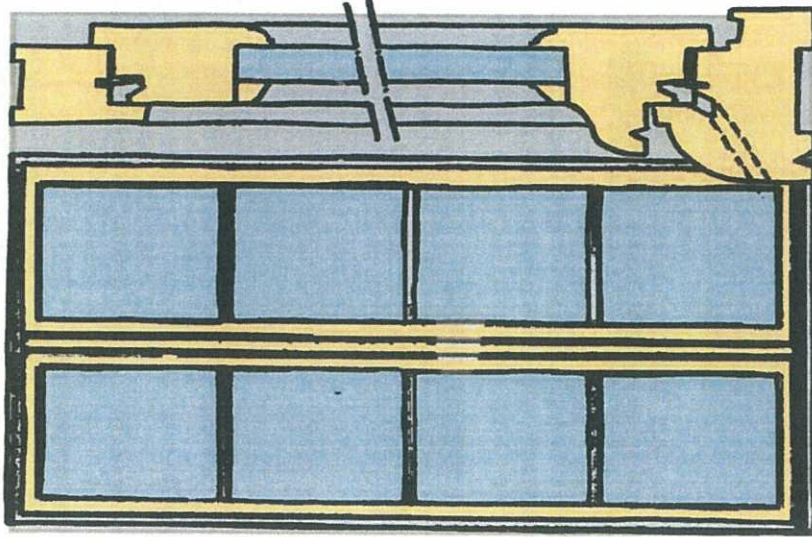
La couleur des devantures

Dans le cas de menuiseries en applique, les teintes pastel sont à écarter au profit de teintes plus soutenues et foncées. La devanture sera monochrome. Les couleurs seront choisies en harmonie avec les teintes de la façade et des menuiseries déjà existantes, en excluant les teintes vives ou trop contrastées. (voir fiche conseil « Devantures commerciales »)

A SAVOIR

Le changement des menuiseries n'est généralement pas suffisant pour réduire convenablement les dépenses en énergie d'un immeuble ancien. Il est préférable d'envisager une opération d'isolation des murs et toitures (voir fiche conseil « Isoler son logement »).

Tout changement ou modification de percement ou de menuiserie doit faire l'objet d'une autorisation. Une déclaration préalable doit être déposée en mairie.



LIENS UTILES

ENRABF <http://www.enrabf.fr/>

Fiches « Interventions à réaliser, à éviter »
« Rénovation des fenêtres »

Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) sont des services relevant du ministère de la culture chargés de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnemental. Unités territoriales de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre, les STAP sont implantés dans chaque département. Ils assurent le relais de l'ensemble des politiques relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie dans une perspective d'aménagement durable des territoires.

Les STAP sont à la disposition de tout citoyen souhaitant engager des travaux dans les espaces protégés. Ils accompagnent également les principaux acteurs des politiques d'aménagement du territoire : les collectivités locales, les autres services de l'Etat en charge du suivi des politiques urbaines, les professionnels maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

STAP du Cher

5 place de la Pyrotechnie - 18000 BOURGES
Téléphone 02 48 48 17 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h30-12h et de 14h-16h45.
Mail : stap.cher@culture.gouv.fr

STAP d'Eure-et-Loir

Cité Administrative -15 place de la République - 28000 CHARTRES
Téléphone 02 37 36 45 85
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et les mardi et jeudi de 14h-17h
Mail : stap.eure-et-loir@culture.gouv.fr

STAP de l'Indre

Cité administrative Bertrand bâtiment F - Boulevard George Sand - BP 514 - 36018 CHATEAURoux
Téléphone 02 54 08 78 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h
Mail : stap.indre@culture.gouv.fr

STAP d'Indre-et-Loire

36 rue de Clocheville - BP 5949 - 37059 TOURS
Téléphone 02 47 31 03 03
Accueil téléphonique : les lundi et mercredi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Mail : stap.indre-et-loire@culture.gouv.fr

STAP de Loir-et-Cher

17 quai de l'Abbé Grégoire - 41000 BLOIS
Téléphone 02 54 55 76 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h30-12h
Mail : stap.loir-et-cher@culture.gouv.fr

STAP du Loiret

6 rue de la Manufacture - 45043 ORLEANS cedex
Téléphone 02 38 53 34 26
Accueil téléphonique : le lundi de 10h30 à 12h00, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00
Mail : stap.loiret@culture.gouv.fr

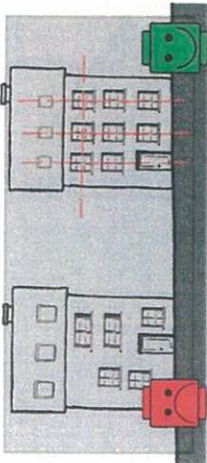
LES MENUISERIES



Les percements et leurs menuiseries sont les éléments majeurs dans la qualité d'une façade. Ils sont essentiels pour permettre le passage des biens et des personnes ainsi que pour éclairer et ventiler l'immeuble. Ils sont également le témoin de la fonction d'un bâtiment et de son histoire. En matière de réhabilitation, l'enjeu principal est d'adapter une façade existante aux besoins actuels tout en respectant sa composition et son caractère d'origine. Cette fiche a pour but de vous aider à faire les choix judicieux et adaptés à la typologie de la construction.

LE PERCEMENT DE FACADE

Dans toutes les constructions, traditionnellement les percements des façades permettent le passage des biens et de la lumière. La composition de la façade doit prendre en considération ses besoins pratiques mais aussi la cohérence et l'esthétique de la façade. Les ouvertures de façade et de toiture doivent être alignées selon une même horizontale et une même verticale.

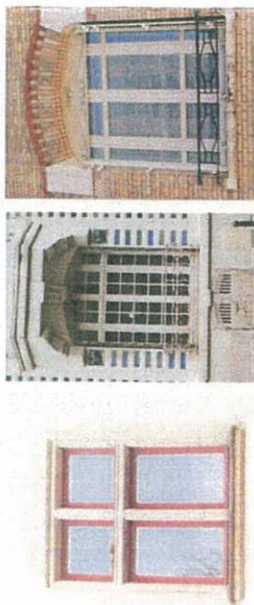


CONSERVER OU REMPLACER

Le remplacement d'une menuiserie ne doit pas être systématique. Il n'est pas plus coûteux de réparer que de remplacer.

LE CARACTÈRE HISTORIQUE :

Dans le cas où la menuiserie présente un fort intérêt patrimonial elle devra être conservée et restaurée. Les menuiseries, au même titre que les pierres font partie de l'histoire du bâtiment.



SES PERFORMANCES :

Si les menuiseries sont dans un état de délabrement important ou ne sont plus performantes (ouverture, thermiques, éclairage...) le changement reste l'unique solution.

REMPLENER :

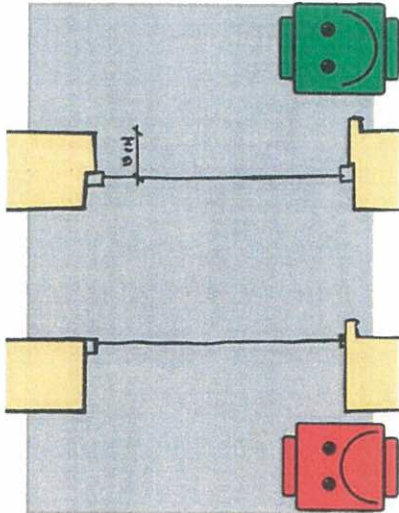
Le changement des menuiseries se fera à l'identique des menuiseries d'origines. Cela induit le besoin de réaliser un relevé précis (plan, coupes, élévations) de la menuiserie d'origine. La nouvelle menuiserie doit permettre une aération identique à la précédente. Dans le cas contraire, des problèmes de condensation et de moisissure peuvent apparaître en raison de la mauvaise ventilation de la pièce.
Le PVC est proscrit en zone protégée.

LA MENUISERIE

La qualité de la façade dépend de la composition des percements mais aussi de la qualité des menuiseries mises en œuvre. Pour cela il y a quelques règles simples à respecter.

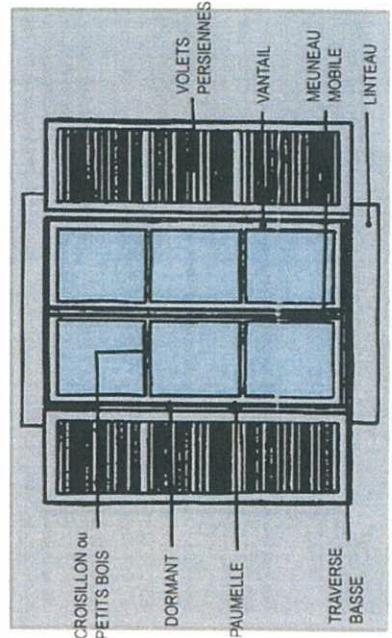
SON POSITIONNEMENT :

La menuiserie de façade est traditionnellement mise en feuillure dans la maçonnerie. Son recul par rapport au nu extérieur doit-être entre 15 et 18cm.



SON DESSIN :

La fenêtre traditionnelle est généralement composée de deux vantaux de trois carreaux. Elle est plus haute que large (proportion 2/3). Les petits bois sont extérieurs. La partie visible du dormant dit «cochonnet» doit être au maximum de 2 cm et la battée de 12 maximum. Dans le cas d'une imposte vitrée, la traverse sera de taille importante et moulurée.



SON SENS D'OUVERTURE :

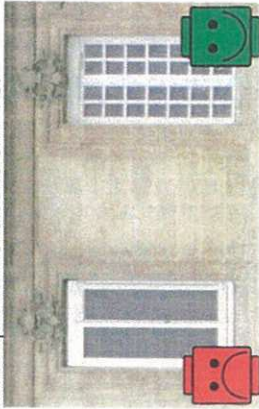
Le sens d'ouverture la plus courante pour les portes d'entrée et les fenêtres est celle dite «à la française». Elle ouvre vers l'intérieur de la construction. Les portes de garages sont battantes ou basculantes.

SON MATERIAU :

Les matériaux doivent être ceux d'origines. Le bois est largement conseillé. C'est une ressource naturelle aux essences variées qui permet de répondre aux besoins techniques actuels. Il permet aussi la réalisation de menuiseries moulurées.

L'aluminium et l'acier sont utilisés pour des locaux industriels, des vérandas et des projets d'expression contemporaine. Ils permettent la réalisation de structures minces et résistantes. Le PVC est à éviter. Il appauvrit la qualité de la façade. Les profils des menuiseries sont plus importants, la fabrication est très énergivore et le recyclage difficile.

Il faut savoir que sur le long terme, une menuiserie en bois est moins coûteuse qu'une menuiserie en PVC.



SA COULEUR :

Les menuiseries sont peintes. Les couleurs tranchées sont proscrites. Il convient d'utiliser des teintes soutenues (gris-vert ou gris bleu sombre ; rouge sang de bœuf...) pour le bâti datant d'avant le XIXe siècle et des teintes plus claires (gris, gris-vert, gris-bleu clairs, mastic) sont à privilégier pour le bâti du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle. (voir fiche conseil «Les couleurs»).



SON ENTRETIEN :

Les menuiseries en bois doivent être entretenues dans un souci de durabilité. Elles doivent être repeintes régulièrement, les mastics changés et les grilles de ventilation remises en service.

LEXIQUE

APPUI : partie horizontale inférieure d'une fenêtre ou d'une baie.

BANDEAU : partie supérieure de la devanture recevant l'enseigne.

BANDEAU D'ÉTAGE : marque la limite entre deux étages. Il est destiné à recevoir le bandeau d'enseigne.

BANDEAU FILANT : petites moulures soulignant les étages.

CHAÎNE D'ANGLE : structure verticale maçonnée constituée d'éléments appareillés tels que les briques ou les pierres de taille. Elle permet de rigidifier et stabiliser l'ouvrage.

CHASSIS : partie menuisée d'une fenêtre

CORNICHE : ensemble de moulures formant le couronnement d'une devanture ou la transition entre la façade et la couverture.

IMPOSTE : Partie pleine ou vitrée située au dessus d'une porte

LAMBREQUIN : partie tombante frontale d'un store ou permettant de dissimuler la partie haute d'un volet, il est alors implanté dans le tableau.

LINTEAU : partie supérieure d'une ouverture. Il peut être droit ou cintré s'il épouse la forme d'une courbe.

MOULURE : ornement linéaire en relief ou en creux

PIÉDROIT : partie latérale du tableau.

SOUBASSEMENT : partie inférieure d'une construction délimitée de la façade par un bandeau filant ou par une différenciation de la finition des enduits.

TABLEAU : encadrement de la fenêtre.

TRUMEAU : partie maçonnée entre 2 baies.

LIENS UTILES

CHARTRE D'ENSEIGNES ET DE FAÇADES COMMERCIALES, Pays Sologne-Val-Sud
CHARTRE DES DEVANTURES COMMERCIALES DE DREUX

Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) sont des services relevant du ministère de la culture chargés de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnement. Unites territoriales de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre, les STAP sont implantés dans chaque département. Ils assurent le relais de l'ensemble des politiques relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie dans une perspective de d'aménagement durable des territoires.

Les STAP sont à la disposition de tout citoyen souhaitant engager des travaux dans les espaces protégés. Ils accompagnent également les principaux acteurs des politiques d'aménagement du territoire : les collectivités locales, les autres services de l'Etat en charge du suivi des politiques urbaines, les professionnels maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

STAP du Cher

6 place de la Pyrotechnie - 18000 BOURGES
Téléphone : 02 48 48 17 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30-12h et de 14h-16h45.
Mail : stap.cher@culture.gouv.fr

STAP d'Eure-et-Loir

Cité Administrative -15 place de la République - 28000 CHARTRES
Téléphone : 02 37 36 45 85
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h, et les mardi et jeudi de 14h-17h
Mail : stap.eure-et-loire@culture.gouv.fr

STAP de l'Indre

Cité administrative Bertrand bâtiment F - Boulevard George Sand - BP 514 - 36018 CHATEAURoux
Téléphone : 02 54 08 78 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h.
Mail : stap.indre@culture.gouv.fr

STAP d'Indre-et-Loire

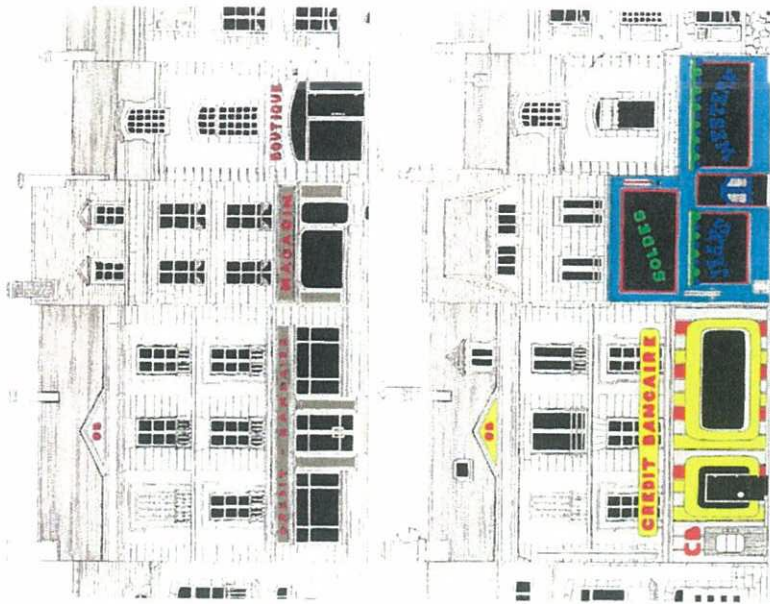
36 rue de Clocheville - BP 5949 - 37059 TOURS
Téléphone : 02 47 31 03 03
Accueil téléphonique : les lundi et mercredi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
Mail : stap.indre-et-loire@culture.gouv.fr

STAP du Loir-et-Cher

17 rue de l'Abbé Grégoire - 41000 BLOIS
Téléphone : 02 54 55 76 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h30-12h
Mail : stap.loir-et-cher@culture.gouv.fr

STAP du Loiret

6 rue de la Manufacture - 45043 ORLEANS cedex
Téléphone : 02 38 53 34 26
Accueil téléphonique : le lundi de 10h30 à 12h00, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00
Mail : stap.loiret@culture.gouv.fr



A l'occasion d'une cession, d'une transformation ou d'une rénovation de commerce, de nombreuses devantures commerciales sont amenées à être modifiées tout ou en partie. Cette fiche a pour but de vous aider à faire des choix judicieux en fonction de la typologie de l'immeuble.

PRINCIPE D'UNE DEVANTURE

La devanture d'un commerce a pour vocation de permettre son identification. Une rue est principalement caractérisée par l'ensemble de ses devantures. En fonction des époques, des goûts, des techniques de mise en œuvres les silhouettes des rues changent. Il est donc important de concevoir son projet de façon à mettre en valeur l'enseigne commerciale et l'espace public.

LA DEVANTURE EN FEUILLEURE :

Elle se caractérise par un retrait par rapport à la façade d'environ 15 cm. Le châssis vient alors prendre place dans une feuillure à l'intérieur du mur.

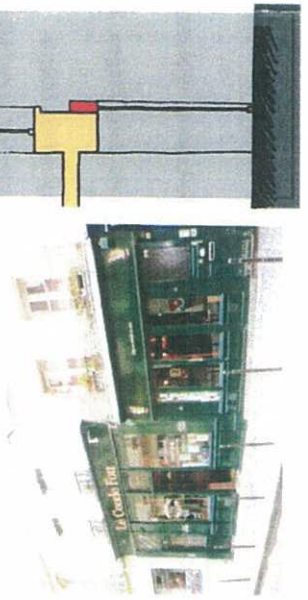
La pierre d'encadrement doit rester apparente. Ainsi, elle devra être dégagée si elle a été dissimulée. Elle sera nettoyée et, si elle présente un état de dégradation avancée, remplacée par une pierre de provenance identique.



LA DEVANTURE EN APPLIQUE :

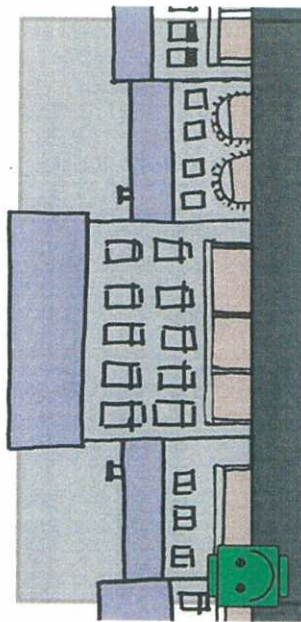
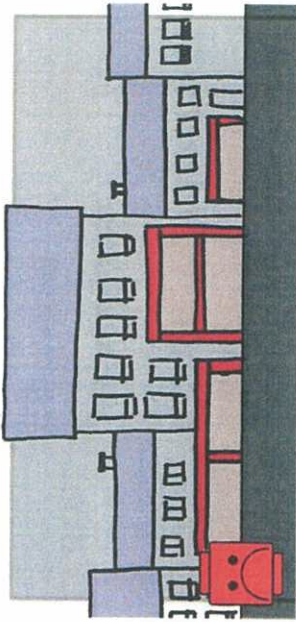
Elle se caractérise par une saillie par rapport à la façade de 20 cm maximum. Le châssis vient alors prendre place dans un ensemble en bois plaqué sur la façade.

Cette typologie permet de dissimuler des défauts de façade. Dans le cas où l'immeuble présente un intérêt patrimonial ce type de devanture est proscrit sauf si ce principe est contemporain de l'immeuble.



LA COMPOSITION :

La devanture mise en œuvre doit s'adapter à la typologie du bâti. Une composition d'ensemble harmonieuse permet de mettre en valeur le commerce. Pour cela les percements au rez-de-chaussée sont alignés avec ceux de l'étage. La devanture est propre à un immeuble. Elle est présente uniquement au rez-de-chaussée.



LES COULEURS :

Les devantures sont en bois, en acier ou en aluminium selon la typologie et la datation de l'immeuble. Les profils moulurés existants seront conservés et restitués. Ils seront d'aspect fins. Les devantures sont toujours mises en peinture dans des tons soutenus à sombres. (voir fiche conseil « Les couleurs »)

ELEMENTS RAPPORTES

Une devanture commerciale peut être accompagnée d'une enseigne, d'un drapeau, d'un store banne, d'un éclairage... Ces différents éléments ne doivent en aucun cas perturber la lisibilité de la rue ni de la façade.

3

L'ENSEIGNE BANDEAU :

L'enseigne bandeau doit avoir un graphisme simple et des couleurs sobres afin de permettre une meilleure lisibilité et une intégration dans son environnement.

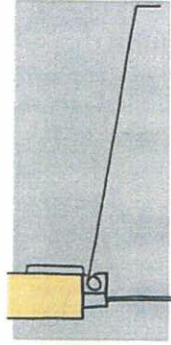


L'ENSEIGNE DRAPEAU :

De la même façon que l'enseigne bandeau, le drapeau doit être sobre. Il est placé dans l'alignement du bandeau, placé dans l'emprise du rez-de-chaussée de l'immeuble.

LE STORE BANNE :

Un système de store banne est mis en place uniquement pour la protection solaire. Il doit être neutre et en harmonie avec la façade. Il ne recevra pas de publicité. Il sera placé sous l'enseigne et intégré à la menuiserie.



LA VITROPHANIE :

Les éléments rapportés sur les vitrines ne doivent pas prendre la totalité de la surface vitrée et rester discret. Ils doivent également être en harmonie avec l'ensemble de la devanture et de la façade.

L'ECLAIRAGE ET LES RIDEAUX METALLIQUES :

Ces éléments doivent être pris en considération lors de l'élaboration du projet pour être les plus discrets possible. L'éclairage indirect et les sécurisations intérieurs sont à privilégier. Les volets roulants sont proscrits.

A SAVOIR

Les climatiseurs, câbles électriques ou tout autre appareil technique ne sera pas visible en façade.

Pour toute création ou modification d'enseigne commerciale une « Déclaration préalable d'un dispositif ou matériel supportant la publicité, une préenregistré ou une enseigne » doit être déposé en mairie.

4